

Le P'tit Hurlleur

SAUVONS NOS HAMEAUX ET NOTRE QUALITE DE VIE

Saint Germain du Seudre - Champagnolles - Gémozac
Virollet - Floirac - Brie sur Mortagne - Boutenac-Touvent



AUTOMNE 2022
ÉDITION SPÉCIALE

EDITORIAL

NON AUX 4 MEGA-EOLIENNES à SAINT-GERMAIN du SEUDRE ATTENTION ON VOUS MENT !

Nous tenons à informer nos adhérents, et toute la population locale concernée par le projet d'implantation de 4 méga-éoliennes, de la situation actuelle et des actions menées avec opiniâtreté par les « Hurle-vents du Seudre » pour défendre vos intérêts :

1 Le mât de mesure devait rester en place pendant un an et son enlèvement ne signifie pas l'arrêt du projet qui est donc toujours en cours.

2 Le promoteur JPEE n'a pas retiré son dossier et attend que la conjoncture lui soit favorable pour donner suite aux problèmes de rareté de l'énergie fossile et du manque de ressources en électricité.

3 Le gouvernement va encourager les implantations d'éoliennes, par une sorte d'intéressement pour les habitants vivant à proximité, en limitant les recours justifiés qui ralentissent les implantations.

Notre priorité : que les élus, notamment les parlementaires, votent une proposition claire lors de la prochaine loi "climat", **INTERDISANT TOUT PROJET ÉOLIEN SITUÉ À MOINS DE 10 FOIS LA HAUTEUR DE L'ÉOLIENNE D'UNE HABITATION** (c'est-à-dire pour notre projet : 1840 m). En France la distance minimale est de 500 m soit la plus courte parmi tous les pays d'Europe.

Nous rencontrons tous les parlementaires du département, contactons les groupes parlementaires à l'Assemblée Na-

tionale et au Sénat, les Présidents des 3 communautés de communes concernées et tous les Maires des communes environnantes pour qu'ils votent, au sein de leur instance respective, cette interdiction. Certains ont déjà mis cette disposition dans leur PLU. **Tous les maires rencontrés sont unanimement contre l'installation d'éoliennes sur leur commune et nous soutiennent.**

Nous faisons des actions de dialogue sur les marchés et parkings de supermarchés notamment pour informer les citoyens que : **Leurs biens immobiliers situés à moins de 2 km vont connaître une perte de leur valeur de l'ordre de 30 %, voire plus, avec parfois impossibilité de revente.** Certaines agences immobilières ont déjà rencontré ce problème en l'espèce.

Leur paysage, leur santé, le calme de leur campagne, la biodiversité et, surtout, le patrimoine local seront détériorés pour toujours. Personne n'enlèvera ces carcasses d'éoliennes à l'issue du contrat dont **la responsabilité de destruction incombe aux propriétaires des terrains concernés.**

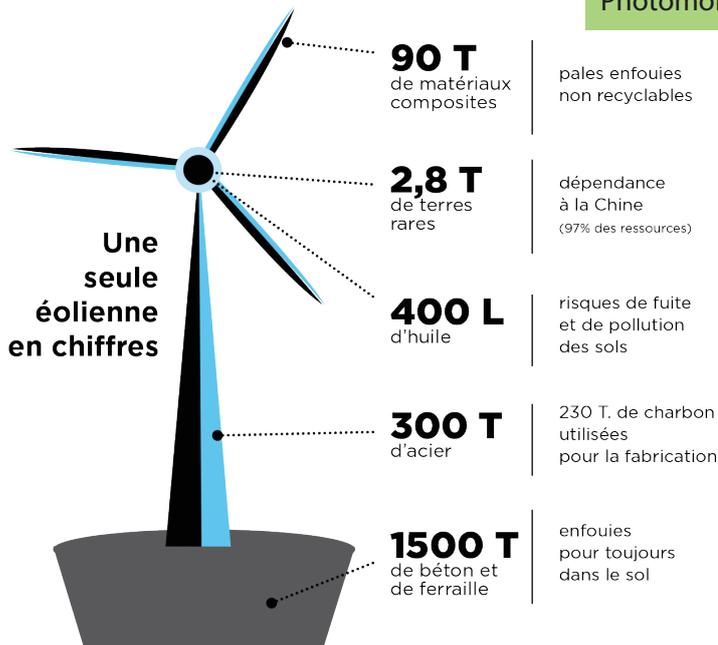
Rejoignez-nous dans notre combat, nous avons besoin de vous. Diffusez cette information SVP.

Si vous souhaitez des précisions et nos sources, n'hésitez pas à nous contacter : asso.secretariat@hurlevents-duseudre.org

Le Président
Dominique Fleuret



Photomontage vue sur le Chay en venant de Saint Germain du Seudre



Le promoteur JPPE à l'intention de déposer un dossier qui aboutira à l'enquête publique. Il faut dès à présent que notre opposition soit clairement visible. Créez votre affiche ou contactez l'association qui pourra vous en fournir.

<https://www.facebook.com/hurleventsduseudre>
 Signez la pétition sur **change.org**
 tapez : **non aux 4 mega éoliennes à saint germain du seudre**

✉ asso.secretariat@hurleventsduseudre.org
 🌐 site internet : <https://leshurleventsduseudre.fr/>

REJOIGNEZ-NOUS ET SOUTENEZ NOTRE COMBAT

BULLETIN D'ADHESION 2022

A remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association)

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse: _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Mail : _____ Tel : _____

J'adhère et je verse ma cotisation à l'ordre de Association "Les Hurle-Vents du Seudre"

10€ Adhérent chèque
 50€ Membre bienfaiteur espèces

Association loi 1901, 14 rue des maisons neuves, 17240 Saint Germain du Seudre
 Contact : asso.secretariat@hurleventsduseudre.org

Les informations personnelles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de "Les Hurle-Vents du Seudre." Conformément à la loi "informatique et libertés" et à la réglementation européenne, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, limitation, portabilité ou effacement, en vous adressant au siège de "Les Hurle-Vents du Seudre".



RECU POUR ADHESION 2022

A remplir par l'association (exemplaire à remettre à l'adhérent)

La trésorière de l'association "Les Hurle-Vents du Seudre"

déclare avoir reçu le ____/____/2022

de la part de M., Mme

la somme de ____ € au titre du paiement de la cotisation 2022

Mode de règlement : chèque espèces

